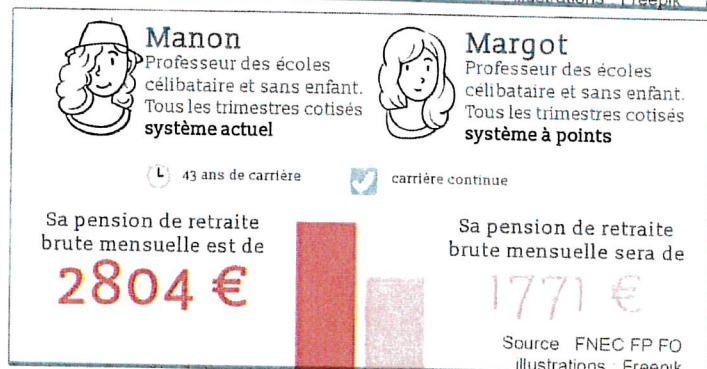
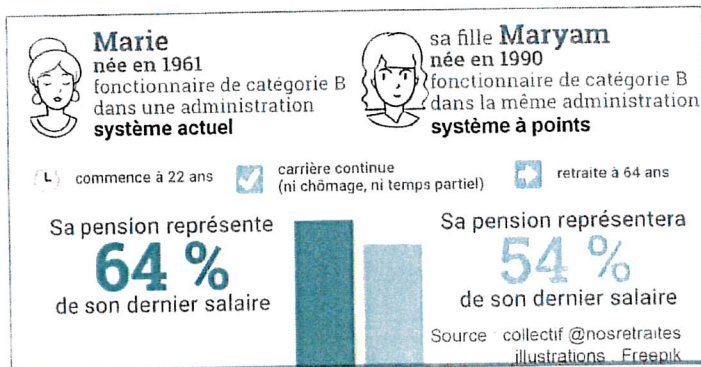
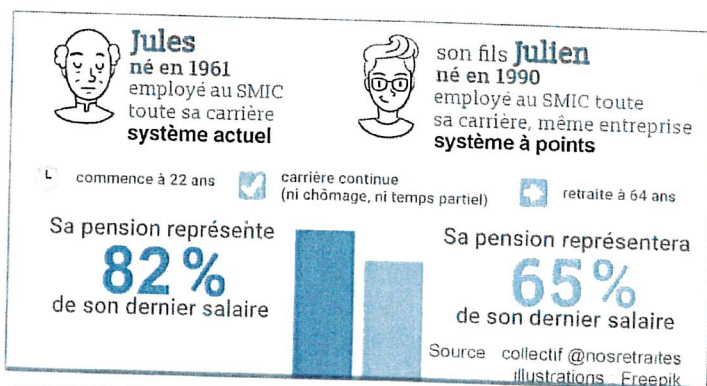
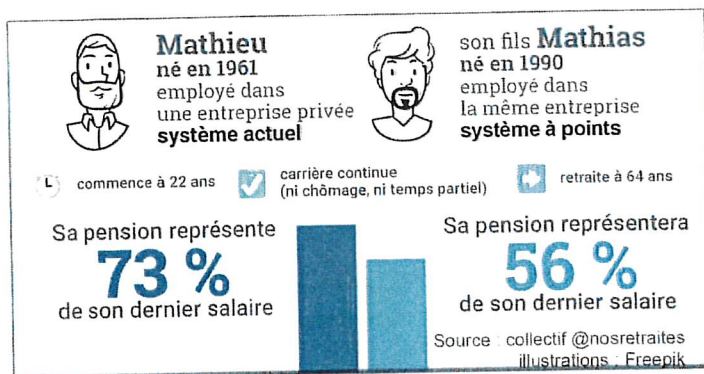


EN **FO**RCE POUR NOS RETRAITES

Dans un système universel de retraite à points, le risque est grand d'une baisse mécanique du montant des retraites et pensions.



LES RÉFORMES DES RETRAITES DEPUIS 1993

1993 - BALLADUR

Passage de 37,5 ans à 40 ans pour le privé.
Calcul sur les 25 meilleures années au lieu de 10 pour le calcul du salaire de référence

2003 - FILLON

Alignement du public sur le privé.
Allongement de 40 à 41,5 ans

2010 - WOERTH

Report à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite.
Report de 65 à 67 ans de l'âge d'annulation de la décote

2014 - TOURAINE

Augmentation de la durée de cotisation de 41,5 à 43 ans (génération 73)

FO